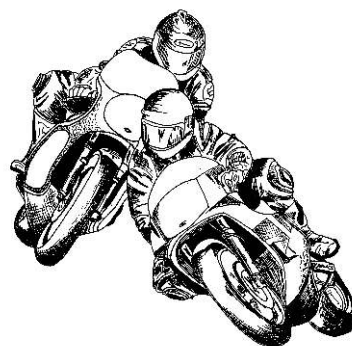




ASSOCIATION CAMBOUIS ET COMPAGNIE
JEAN CLAUDE BATUT
47 GRANDE RUE
03800 JENZAT
Tél1 : Stéphane Devincre : 06-61-82-37-65
Tél2 : Jean Claude Batut : 06-30-40-59-91
E.mail : jean.claude.batut@gmail.com
SITE : <http://classic-circus.blogspot.com/>

Jenzat le 28 Janvier 2012



Bonjour,

L'association Cambouis et Compagnie organise les 18 et 19 Mai 2013 le 13ème CLASSIC CIRCUS version Short Tracks.

Ces journées de roulage pour motos anciennes et classiques se dérouleront sur le circuit du Bourbonnais. Pour avoir une idée du tracé du circuit vous pouvez visiter le site du circuit : www.circuitdubourbonnais.com , qui présente en détail le circuit.

Afin d'améliorer la communication, nous avons créé un mini site à l'adresse internet suivante :

[Http://classic-circus.blogspot.com/](http://classic-circus.blogspot.com/)

Vous y trouverez des photos des années passées, différentes infos sur notre association ainsi que les dossiers D'engagement pour le Classic Circus Short Tracks .

Rouler sur circuit impose des contraintes, si vous êtes intéressé par cette manifestation , il est impératif de répondre à tous les points du règlement technique et plus particulièrement au paragraphe " niveau sonore ".

L'accès au circuit sera possible à partir du Vendredi 17 Mai après 19H30, pour ceux qui voudraient dormir sur place le Paddock est équipé de points d'eau et d'électricité.

Le montant de l'engagement est fixé à 160 Euros pour les 2 journées , le nombre d'engagés étant limité par les contraintes liées au circuit et afin de conserver un esprit amical et convivial à la manifestation , l'ordre d'arrivée des engagements (dossier complet avec signature en bas de chaque page et chèque) sera pris en compte. Il vous est demandé cette année de joindre impérativement à votre dossier d'inscription des photos de votre moto avec et sans carénage si elle en est équipée.

L'accès à la piste se fera sous la forme de séries d'une vingtaine de machines maximum, ce qui permettra de prendre la piste 4 fois par jours le Samedi et le Dimanche..

Vous trouverez ci dessous:

deux format A4 , à nous renvoyer le plus rapidement possible
(nombre de places) , et portant votre signature en bas de chaque page,
accompagné de votre règlement en chèque bancaire à l'ordre de :

" Association Cambouis et Compagnie "

**ainsi qu'une enveloppe timbrée à votre adresse pour la confirmation
de votre inscription. (Impératif pour que votre engagement soit pris en compte)**

Comme indiqué sur le règlement de la manifestation vous avez 2 possibilités au niveau assurance :

- la 1ère : être en possession d'une licence FFM (nous la présenter lors du contrôle administratif),
- la 2ème : prendre une licence pour la manifestation (licence à la journée valable pour les 2 jours), si tel est le cas vous devez préparer votre licence sur le site la ffm, le lien : <http://www.ffmoto.org/journee-licence>, choisir une licence LJE (entraînement/stage) l'imprimer et nous la fournir lors du contrôle, vous munir d'un certificat médical de moins de trois mois.

Les inscriptions devront nous parvenir pour le 1er Mai, au plus tard,. Une confirmation de votre inscription ainsi qu'un programme des journées vous seront retournés vers le 10 Mai.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

Stéphane Devincre : 06-61-82-37-65

Jean Claude Batut : 06-30-40-59-91

En espérant que cette manifestation vous intéressera et que vous serez parmi nous pour ces journées.

Amicalement et à bientôt

l'équipe de Cambouis et Compagnie



CAMBOUIS ET COMPAGNIE



13^{ème} classic circus 2013 circuit du Bourbonnais 18 et 19 Mai

MOTOS ANCIENNES et CLASSIQUES de vitesses et de sports BULLETIN D'ENGAGEMENT

A renvoyer accompagné du règlement à
Jean Claude BATUT
Association CAMBOUIS ET COMPAGNIE
47 GRANDE RUE
03800 JENZAT

PILOTE :

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Tél : E.mail :
(Obligatoire)

N° permis de conduire..... Catégorie : Délivré le :

Type Licence.....

N° licence.....

Ou Demande de licence à la journée : oui - non (rayer la mention inutile)

Véhicule : (machine conforme au règlement technique)

Marque :

Type :

Année :

Compétition / coursifiée / origine

MONTANT DE L'ENGAGEMENT : 160 euros

Joindre au présent bulletin d'engagement votre règlement par chèque bancaire.

Libeller le chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION CAMBOUIS ET COMPAGNIE

**L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement.
vous recevrez début mai votre confirmation d'inscription.**

Date:

Le participant:



**Ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée
à votre adresse** (sans elle l'inscription ne sera pas prise en compte).

CAMBOUIS ET COMPAGNIE

REGLEMENT DU CLASSIC CIRCUS 2013

MONTANT DES ENGAGEMENTS :

Le montant des Journées d'essais motos anciennes des 18 et 19 mai 2013 sur le circuit du Bourbonnais a été fixé à 160 Euros par machine engagée.

Le montant de l'engagement correspond aux frais de mise à disposition du circuit et des éléments de sécurité ainsi qu'une assurance individuelle pour chaque pilote engagé (détail sur demande).

ACCES AU SITE :

L' entrée du circuit est interdite au public . Les seules personnes admises sur le site seront :

- les pilotes
- l'accompagnateur du pilote
- les personnes en possession d'une invitation .

ASSURANCE:

Notre association est affiliée Ffm depuis 2009 sur le numéro C2853, Le Classic circus est organisé sous la couverture de la FFM, la licence est donc obligatoire, il sera cependant possible d'obtenir une licence "une manifestation" lors de votre arrivé, ne pas oublier dans ce cas un certificat médical de moins d'un mois.

PARTICIPANTS :

Les participants doivent être en possession d'un permis moto valide à la date de la manifestation et correspondant à la cylindrée de leur machine, et d'une licence FFM
Les participants devront présenter un équipement en bon état.

PERSONNES ADMISES SUR LE SITE DU CIRCUIT :

les seules personnes admises sur le site du circuit seront :

- les pilotes et leur accompagnateur
- les personnes en possession d'un pass d'entrée
- les personnes invitées à titre exceptionnel par les organisateurs.

MACHINES :

Les motos doivent correspondre à l'esprit des motos de sport et de vitesse des années 50-60-70-80 (exemption pour certaines machines des années 90). Elles doivent être conformes au règlement technique.

DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Ces journées d'essais sur le circuit du Bourbonnais doivent rester un moment de convivialité , ceci exclut toute notion de compétition.

La responsabilité des organisateurs se limite à la mise à disposition du site du circuit du Bourbonnais dans le cadre d'un contrat de location avec cette même société.

Les moyens de sécurité correspondent au cahier des charges du circuit à savoir :

- un médecin urgentiste
- un véhicule de secours avec matériel nécessaire.

Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs motos pour tous dommages corporels ou matériels causés à des tiers ou à eux mêmes.

La Participation aux journées de roulage des 15 et 16 septembre 2012 sur le circuit du Bourbonnais implique

l'acceptation complète et sans réserve des dispositions du règlement de la manifestation ainsi que du règlement technique des motos.

REGLEMENT TECHNIQUE

REGLEMENT TECHNIQUE MOTOS :

- toute machine engagée, course ou sport , devra être conforme en tous points aux impératifs de sécurité,
- des contrôles seront effectués lors d'un contrôle technique et avant chaque manche par des membres de l'association ,

- tous les bouchons, niveau d'huile, vidange, remplissage d'huile, tous les écrous et les raccords d'huile sous pression ou non devront être freinés efficacement au moyen de fil de fer ou d'inox de 7/10° ou plus,

- tous les reniflards (huile moteur et boîte, essence carbu et réservoir, batterie, eau) doivent déboucher dans un ou plusieurs récipients fixés verticalement, d'une contenance totale d'environ 1 litre avec un minimum de 0.5l pour le carter moteur des 4 temps,

- les durites "transparentes" sont interdites pour les canalisations d'huile et d'essence, seules sont acceptées les durites de qualité " hydrocarbure " ,

- surveiller particulièrement la qualité des raccords (sertissage conseillé, serflex minimum obligatoire),

- tous les leviers (freins, embrayage, lève soupapes ...) doivent être à boule et les cocottes convenablement serrées, la poignée de gaz doit revenir toute seule,

- les guidons bracelets doivent être fermement fixés sur la fourche, leurs extrémités doivent être bouchées, reposez pieds, pédales de freins et sélecteurs sans arêtes vives et bouchés si tubulaires avec un diamètre mini de 8mm,

- les repose pieds non repliables doivent comporter une extrémité qui est fixée en permanence et fabriquée dans un matériau de type plastique ou téflon ou équivalent,

- colonne de direction, bras oscillant, roulements de roues, rayons, ancrages de freins sans jeux anormaux, - les vis tendeurs de chaînes doivent être couvertes par une durite,

- un carter de chaîne doit protéger et éviter tout risque de contact entre le pied du pilote et la chaîne,

- un coupe circuit ou bouton de masse fixé au guidon sont obligatoires,

- le bordage de la bulle de carénage ainsi que des plaques à numéros est obligatoire,

- pour les motos de tourisme, pas de béquille et toutes les parties en verres enlevées ou masquées par un adhésif.

- usure correcte des pneumatiques,

- à l'issue du contrôle technique , une touche de peinture ou une pastille autocollante sera apposée sur la machine,

- l'aspect esthétique de la moto doit être conforme à l'esprit de l'association.

NIVEAU SONORE :

Le niveau sonore des machines est limité à 95dB.

éléments silencieux obligatoires :

- moteur 2 temps :
- échappement d'origine ou adaptable du commerce
- détentés avec silencieux absorptions rapportés.
- échappement d'origine ou adaptable du commerce
- pas de mégaphone court
- si mégaphone long , contre cône obligatoire
- sinon silencieux absorptions.

si vous avez les moyens de tester votre moto au sonomètre cela correspond à 95 dB en test statique.

Un contrôle sonomètre sera effectué par le gérant du circuit et une pastille attestant la conformité de la moto sera collée.

En cas de doute, nous contacter.

Les responsables du circuit se réservent le droit de retirer de la piste tous participants présentant une moto non conforme au niveau bruit. En outre tout comportement dangereux ou contraire à l'esprit amical de la manifestation entraînera l'exclusion de la piste du pilote.

EQUIPEMENT DES PILOTES :

- casque : d'une norme internationale reconnue (AFNOR de préférence) en bon état, de type intégral, jugulaire en tissu,

- protection dorsale obligatoire,

- combinaison en cuir d'une seule pièce, en bon état, sans doublure nylon, (deux pièces acceptée s'il existe une liaison entre blouson et pantalon)

- gants en cuir en bon état,

- bottes en cuir en bon état,

de manière générale aucune partie du corps non couverte .

SIGNATURE DU PARTICIPANT précédée de la mention LU ET APPROUVE